

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté : volets éducation, formation, insertion, emploi

Date parution : 09/2018

La « stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » a été présentée le 13 septembre 2018 et est dotée de 8,5 milliards d'euros répartis sur quatre ans.

Il prévoit un éventail de mesures notamment sur les sujets de l'éducation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi :

- Un plan de formation et un nouveau référentiel pour 600 000 professionnels de la petite enfance afin de favoriser le développement de l'enfant et l'apprentissage du langage avant l'entrée à l'école maternelle.
 - Une obligation de formation jusqu'à 18 ans qui reposera à la fois sur le jeune et sur les pouvoirs publics qui auront l'obligation de proposer un accompagnement à tout jeune mineur en situation de décrochage durable.
 - Un accompagnement vers l'emploi des jeunes avec des solutions proposées aux jeunes les plus fragiles en complément d'une extension de la [Garantie jeune](#) (500 000 bénéficiaires entre 2018 et 2022).
 - La création d'une Garantie d'activité combinant accompagnement social renforcé et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires par an avec un suivi assuré par Pôle emploi dans le cadre de l'accompagnement global et par des opérateurs privés et associatifs choisis par appels d'offres communs État-Département.
 - La mise en place de solutions adaptées pour les personnes exclues du marché du travail afin de leur redonner une perspective d'emploi : l'essaimage d'expérimentations évaluées positivement pour les personnes les plus fragiles, en particulier « [Territoires zéro chômeurs de longue durée](#) » ; 100 000 salariés supplémentaires accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique.
 - Un service public de l'insertion garanti par l'État pour généraliser l'accompagnement vers l'emploi des allocataires avec un renforcement des droits et devoirs des bénéficiaires, la coordination de la gestion de certaines prestations comme le RSA pour garantir un service homogène sur tout le territoire, et avec l'obligation contractualisée avec les départements de réaliser sous un mois l'instruction de la demande et l'orientation de tout nouveau bénéficiaire.
 - La transformation de certaines formations du travail social pour mieux accompagner les parcours de vie et la création de nouveaux diplômes universitaires et de nouveaux métiers (écrivains publics, médiateurs sociaux, développeurs sociaux).
-
- [Investir dans les solidarités - Ministère des solidarités et de la santé](#)

Dès le 18 décembre 2018, une convention d'engagement a été signée entre le Préfet du Pas-de-Calais et le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais. Cette contractualisation s'articule autour de plusieurs axes, dont l'insertion sociale et professionnelle et l'accompagnement des Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) vers l'emploi. Dans ce cadre, des associations et entreprises sont conventionnées par les services de l'État -DIRECCTE- sur les territoires de Boulogne et Calais et de l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier. La DIRECCTE Hauts-de-France publie un 4 pages faisant le point sur les différentes structures IAE dans le Pas-de-Calais.

- [Voir la publication l'IAE dans la Pas-de-Calais.](#)

D'autres questions sur la réforme de la formation professionnelle ? Consultez nos pages dédiés à la réforme

- Vidéothèque : <http://www.c2rp.fr/videotheque-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Calendrier 2018-2022 : <http://www.c2rp.fr/calendrier-de-la-reforme-de-la-formation-professionnelle>
- Quoi de neuf ? : <http://www.c2rp.fr/reforme-de-la-formation-professionnelle-quoi-de-neuf>
 - Revue de presse : <http://www.c2rp.fr/revue-de-presse-reforme-professionnelle>
- Historique : <http://www.c2rp.fr/historique-des-reformes-de-la-formation-professionnelle>